

 <p>Présent pour l'avenir</p> <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie</p> <p>Service Aménagement des Territoires Infrastructures et Habitat</p> <p>Division Maîtrise d'Ouvrage Routière</p>	RN12 – déviation de Saint-Denis-sur-Sarthon	
	RELEVÉ DE DECISIONS	
	Date : 1er juillet 2013	Lieu : Préfecture de l'Orne
	Date de rédaction : 03 juillet 2013	Rédacteur : N. Puchalski

Nom	Titre	Présent	Diffusion
M. Moraud	Préfet de l'Orne	x	x
M. Huber	Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne	x	x
M. Pueyo	Députée	x	x
Mme Goulet	Sénatrice		x
M. Lenoir	Sénateur	x	x
M. Fanget	Conseil Régional de Basse-Normandie/ Chef du service transport	x	x
M. Monhée	Vice Président du Conseil Général de l'Orne	x	x
M. Cornec	Conseil Général de l'Orne/ Directeur Général des Services	x	x
M. Julien	Maire de Saint-Denis sur Sarthon	x	x
M. Richard	Maire de Gandelain	x	x
Mme Chauvin	Maire de Pacé	x	x
M. Pueyo	Président de la communauté urbaine d'Alençon	x	x
M. Le Coz	Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest/ chef du SIR de Caen	x	x
M. Sarrazin	Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest/ Service des politiques et techniques	x	x
M. Colléony	Directeur Départemental des Territoires de l'Orne	x	x
M. Scornet	Direction Départemental des Territoires de l'Orne/chef du service réglementation eau et environnement	x	x
M. Ferry-Wilczek	Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Pays de Loire		x

M. Duplessis	Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie	x	x
M. Puchalski	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie/ Chef de la division maîtrise d'ouvrage routière	x	x
M. Bogaert	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie/ responsable d'opération à la division maîtrise d'ouvrage routière	x	x

Objet : Réunion du comité de pilotage – déviation de Saint-Denis-sur-Sarthon

Le comité de pilotage est mis en place par Monsieur le préfet de l'Orne. Il réunit sous sa présidence les élus parlementaires, le président du Conseil régional de Basse-Normandie, le président du Conseil général de l'Orne, le président de la communauté urbaine d'Alençon, les maires de Gandelain, Saint-Denis-sur-Sarthon, Pacé ainsi que les services de l'Etat : DREAL Basse-Normandie, Pays de Loire, DDT de l'Orne, DIR nord-ouest.

Le diaporama présenté à l'occasion de cette première réunion est annexé au présent relevé de décisions.

En préambule, Monsieur Julien, maire de Saint-Denis-sur-Sarthon, exprime son profond mécontentement dans la mesure où cette opération, promise depuis très longtemps et déclarée d'utilité publique depuis 2005, n'a toujours pas été réalisée. Il ne comprend pas pourquoi des études environnementales complémentaires ont été réalisées après la DUP. Il remet par ailleurs en cause les chiffres de trafic présentés par l'Etat dans ses différentes études, chiffres qui sont pour lui contradictoires avec ceux qu'il a pu mesurer sur site et sous contrôle d'un huissier.

Après la présentation du diaporama, de nombreux échanges ont lieu, notamment sur l'opportunité de s'appuyer sur la DUP existante pour réaliser l'opération. Or, compte tenu de l'échéance de cette DUP (13 janvier 2015), de l'impossibilité d'acquérir les terrains d'ici cette date, de l'absence de cofinancements, de l'évolution du programme de l'opération, il convient, conformément à la commande de Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 10 septembre 2012, de lancer des études d'opportunité afin de rechercher de nouvelles variantes qui répondent aux enjeux d'aménagement de la RN 12 tout en préservant la biodiversité et en assurant la transparence hydraulique, et qui permettent de maintenir le coût dans une enveloppe compatible avec les contraintes budgétaires.

Compte tenu des expertises environnementales et de tracé conduites en 2010 et 2011, une déviation à deux voies, phasable longitudinalement, est à rechercher en priorité.

Compte tenu des études déjà réalisées, cette opération est plus avancée que les opérations d'aménagement de la RN 12 sur la section Fougères – Lalacelle.

L'ensemble des participants s'accordent sur l'importance de réaliser la déviation de Saint-Denis-sur-Sarthon dans les meilleurs délais. Il est donc nécessaire de réaliser de nouvelles études et d'obtenir une nouvelle DUP.

Il est également nécessaire d'inscrire l'opération au programme de modernisation des itinéraires routiers nationaux 2015-2019. Cette inscription nécessitera des cofinancements de la part des collectivités. Cette opération intéressant exclusivement le réseau routier national, René Cornec précise qu'il revient à l'Etat de la financer seul. En tout état de cause, compte tenu du contexte budgétaire, il exclut la participation financière du département. Franck Fanget rappelle que le Conseil régional est engagé dans des opérations ferroviaires importantes, mais n'exclut pas une éventuelle participation de la Région, le moment venu et après négociations, au financement de cette opération. Le député maire d'Alençon ne souhaite pas engager les finances de la communauté urbaine sur ce projet, qu'il souhaite néanmoins voir aboutir.

Pour la conduite des études, un comité technique (COTECH) associant les différents partenaires, parmi lesquels les services techniques des collectivités, le parc naturel régional Normandie-Maine, les chambres consulaires, les services de l'Etat et diverses associations, environnementales notamment, (association faune-flore de l'Orne, fédération des chasseurs) sera constitué. Une première réunion de ce comité pourrait avoir lieu en octobre 2013.

La prochaine réunion du COPIL pourrait avoir lieu en janvier 2014, avant la période de réserve électorale.